

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2025 - 13**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 05 février 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.**

*La convocation a été envoyée en date du 29 janvier 2025.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER.

**Absents :** Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Maryvonne ROBIN, Christian SIMON, Karin THEOLIER.

**Procurations :** François CAMBERLIN à Denise MELOT  
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN  
Karin THEOLIER à Thierry THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoir : 04

Nombre de votants : 23

Monsieur Stéphane BECT a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Désignation secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle qu'au début de chaque séance, le Conseil communautaire nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (article L.2121-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-1 du même code).

Le président peut adjoindre à ce secrétaire un auxiliaire pris en dehors de l'assemblée, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la constatation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance.

Monsieur le Président propose de procéder par ordre alphabétique pour la désignation du secrétaire de séance et propose de nommer Monsieur Stéphane BECT pour cette séance.

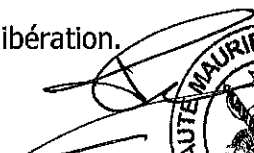
Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Désigne** Monsieur Stéphane BECT en qualité de secrétaire de la séance du Conseil communautaire du 05 février 2025 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 07 février 2025.

  
Le Président  
Christian SIMON  
